

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
UNIVERSITÉ CLERMONT-FERRAND-I

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.612-1 ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 11 juillet 2008 relatif à l'habilitation de l'Université CLERMONT-FERRAND-I à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme AURÉLIE AME, née le 2 avril 1982 à MONTLUÇON (003), en vue de son inscription à la Licence professionnelle ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES, spécialité ASSISTANT JURIDIQUE,**
mention assez bien

est délivré à **Mme AURÉLIE AME**

au titre de l'année universitaire 2009-2010

et confère **le grade de licence,**

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Clermont-Ferrand, le **15 AVR. 2011**

Le titulaire



Le Président



N° CLFERI 7811778

Philippe DULBECCO

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Gérald BESSON